

## Rôle du médecin coordinateur de RCP RCP xxx du Territoire de Santé n° xxx

---

Le coordinateur de la RCP est le médecin référent qui assure l'interface entre le 3C/PRC et tous les membres de la RCP, pour tout ce qui concerne la RCP.

Le coordinateur est nommé sur la base du volontariat, pour un engagement d'un an renouvelable tacitement.

Il est possible de désigner deux médecins coordinateurs afin de pallier aux absences. Si un binôme n'est pas désigné, le médecin coordinateur doit s'assurer de son remplacement en cas d'absence et en informer le 3C/PRC.

Le coordinateur de la RCP s'engage à :

- Participer à la rédaction de la charte de fonctionnement de la RCP, sur la base des règles définies dans la charte des RCP territoriales et régionales (version janvier 2020), sous l'impulsion et avec l'aide méthodologique du 3C/PRC,
- Valider la charte de fonctionnement de la RCP après avis des membres de la RCP,
- Faire respecter les règles définies dans les chartes lors des RCP,
- Contacter le 3C/PRC pour tout changement organisationnel souhaité par la RCP (changement de date, salle, mise en place de la visioconférence...),
- Participer à la démarche d'amélioration continue des RCP en lien avec le 3C/PRC,
- Remonter les dysfonctionnements liés à l'organisation des RCP au 3C/PRC pour améliorer la qualité de la RCP.

Lors de la RCP, le coordinateur :

- Est l'animateur de la réunion (respect des horaires, organisation de la prise de parole...),
- Vérifie que le quorum spécifique à la RCP est atteint et maintenu jusqu'à la fin de la séance,
- S'assure que chaque professionnel présent signe la feuille d'émargement, ou que la mention « visio » est indiquée pour ses confrères participant à la RCP à distance,
- Transmet la feuille d'émargement au secrétariat RCP,
- Contacte le secrétariat RCP et s'assure du report des dossiers si le quorum n'est pas atteint,
- Résume l'avis collégial pour chaque dossier et s'assure que la proposition de prise en charge est retranscrite dans les fiches RCP informatisées du DCC (Dossier Communicant de Cancérologie),
- Argumente dans la fiche RCP, les différentes propositions de prise en charge en cas d'avis divergents. L'avis d'une autre RCP peut être sollicité.
- S'assure de la mention du référentiel pour les dossiers présentés sans demande d'avis,
- S'assure de l'accès à l'annuaire des essais clinique via le site internet du Pôle Régional de Cancérologie de Bretagne par exemple.

Dr xx, Spécialité du médecin, Lieu d'exercice.

Date jj/mm/aaa

Signature